

Dossier LPL

- Demande de logement public locatif
- Un extrait de l'acte de naissance (n°12)
- Une fiche familiale pour les demandeurs mariés ;
- Un certificat de résidence ou tout autre document administratif justifiant de la résidence (contrat de location, facture électricité....);
- Un relevé des émoluments ou toute attestation de revenus ou de non revenus ;
- Un certificat négatif du demandeur et de son conjoint délivré par la conservation foncière du lieu de résidence
- Une déclaration sur l'honneur par laquelle le postulant déclare avoir pris connaissance des conditions d'attribution des logements susvisées, être en conformité avec celles-ci et n'avoir pas postulé à l'attribution d'un logement public locatif dans une autre daïra

PENSE BÊTE PAR

